

CONFÉRENCE

Français du Monde – ADFE

www.adfeusa.org

info@adfeusa.org

- Retraite
- Nationalité



Christiane Ciccone
Washington



Corinne Narassiguin
New York



Sylvain Bruni
Boston



RETRAITE

AUX ETATS-UNIS

- Social Security
 - 10 ans minimum de cotisations (sauf si années en France, voir plus loin)
 - 62, 66 ou 70 ans
- 401k, 403b : Plan personnel ou plan par l'employeur, qui participe parfois au plan.
- IRA : Retraite par capitalisation
- CFE
 - Continuité de la retraite de base.
 - Adhérer avant 2 ans de séjour.
 - Complémentaires possibles.

EN FRANCE

- Régime général :
 - 1 trimestre minimum.
 - Maximum 50% du salaire, plafonné à 1442.50 euros au 1/1/2010 pour la retraite du régime général.
 - Cotisations aux USA augmentent le taux de la retraite en France.
- Fonction publique
 - 15 ans minimum, sinon calcul au prorata selon le régime général.
 - Bonifications pour séjour à l'étranger.
- Dans tous les cas, demander un relevé de carrière dès 55 ans.
<http://www.lassurance retraite.fr>

RETRAITE AMERICAINE

- Âge de départ :
Taux réduit à 62 ans (moins 25% à 30%)
Taux plein à partir de 66 ans (selon année de naissance) ou à 70 ans.
- Âge limite : Aucun.
- Emploi :
Possible avec réduction de la SS si moins de 66 ans. Au-delà, plafond de revenu pour réduction.
- Maladie :
Medicare à partir de 65 ans. Pas de couverture lors des séjours à l'étranger.
Assurance privée.
- Fiscalité : imposable seulement aux Usa

RETRAITE

SI L'ON RESIDE AUX ETATS-UNIS

- Au moins six mois avant l'âge choisi *, se rendre au bureau local de la "Social Security Administration" le plus proche du domicile pour compléter un formulaire SSA-2490. C'est indépendant de la demande de Social Security, et on peut continuer à travailler aux Usa.
- Ce bureau local transmet ensuite le formulaire complété à la "Social Security Administration" de Baltimore. Les années cotisées aux Usa sont prises en compte.
- La "Social Security Administration" de Baltimore informe et envoie le formulaire SE 404-3 à l'organisme français de liaison, le CLEISS en utilisant le formulaire USA FR3.
- Le CLEISS transmet ensuite la demande vers la caisse française concernée: il s'agit de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) Ile-de-France depuis Septembre 2008.
- Dès réception, la caisse française envoie l'imprimé français de « Demande de Retraite Personnelle » à l'assuré qui doit le renvoyer dûment complété en France à sa caisse. C'est la date de réception de cet imprimé qui compte, avec une rétroactivité possible de 6 mois.

* Voir simulateur pour aider à la décision : <http://www.marel.fr/>

RETRAITE FRANCAISE

- **Âge de départ :**
 - Fonction publique : 60 ans si vous êtes né avant le 1/7/1951 ; 1 trimestre en plus par an après, jusqu'à 1955 (ex 61 ans si né après juillet 1953). Minoration si moins de 160 à 168 trimestres, majoration si plus.
 - Régime Général : 60 à 65 ans si né avant 1949 ; 1 trimestre en plus par an jusqu'en 1953. Minoration si moins de 160 à 168 trimestre (selon année de naissance) et moins de 65 ans.
- **Âge limite : 70 ans.**
- **Les années de cotisation aux Usa augmentent le taux de la retraite. Elle sera recalculée du départ en retraite de la Social Security.**
- **Rachat de trimestres**
 - Années d'étude;
 - Années partielles (moins de 4 trimestres cotisés)
 - Années à l'étranger : cotisations par la CFE ou rachat.
- **Emploi**

Cumul possible avec un emploi aux Usa. Cumul avec un emploi en France si retraite à taux plein ou si plus de 65 ans.
- **Maladie**

Pour les retraités, sécurité Sociale lors des séjours en France (Avance des frais, la carte vitale n'est pas envoyée à l'étranger).
- **Fiscalité**

Imposable en France seulement. Ne pas déclarer pour les impôts Fédéraux. Pour les impôts de l'Etat, certains ne reconnaissent pas la convention fiscale et imposent.

RETRAITE

SI L'ON RESIDE EN FRANCE ET QUE L'ON A COTISE AUX ETATS-UNIS

- A partir de 55ans, aller voir votre relevé de carrière sur le site www.retraite.cnnav.fr ou faire une demande de Relevé de carrière à la CNAV du dernier emploi. Vous aurez besoin de votre numéro de sécurité sociale français.
- A l'âge choisi, compléter le formulaire « Demande de Retraite personnelle » en se rendant au bureau local de la CNAV près de son domicile ou sur Internet. Pour trouver votre caisse 08 21 10 12 14 ou www.lassuranceretraite.fr.
- Attention, la retraite n'est pas rétroactive, c'est la date de la demande qui fait foi. Vous pouvez commencer à toucher une retraite française avant la « Social Security » américaine.
- Signaler que vous avez cotisé aux Usa et les formulaires précédents font le circuit inverse. Si vous n'êtes pas au plafond, votre retraite sera augmentée grâce aux cotisations américaines.
- A l'âge choisi pour la Social Security, faire la demande sur Internet. Les chèques américains peuvent être envoyés à votre adresse ou directement à une banque en France. Plus de renseignement : « Federal Benefit Unit » à l'ambassade des Usa à Paris ou au Consulat de Nice.

RETRAITE

CUMUL DES RETRAITES

- Possible pour la retraite du régime général
- Possible jusqu'à 2002 pour la fonction publique, ensuite déduction de la part de Social Security accumulée.
- Réduction de la Social Security si moins de 30 ans de cotisation aux USA (WEP). Ne déclarer que les années de cotisation obligatoire dans l'autre régime (années en France).

RETRAITE

RÉGIME GÉNÉRAL ET MOINS DE 10 ANS AUX USA

- Retraite par totalisation- proratisation : au moins 6 trimestres aux USA et 1 trimestre en France représentant au moins 10 ans en tout. Chaque retraite est calculée sur le total puis payée au prorata. On reçoit 2 chèques.
- Demande à faire au Bureau de la Social Security si on vit aux USA (form SSA-2490), à Paris si on vit en France. L'autre pays est contacté.

RETRAITE

TOTALISATION-PRORATISATION

ADRESSE AUX USA

Department of health and
human services
Social Security
Administration
O.I.O - Totalization
P.O. Box 17049
Baltimore MD 21235 - 7049
Tél : 1-800-772-1213

ADRESSE EN FRANCE

CLEISS
11 rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
Tél: 01 45 26 33 41 poste
1226
Télécopie: 01 49 95 06 50
www.cleiss.fr

NATIONALITÉ

AMÉRICAINNE

- Par naissance aux USA
- Par mariage avec un américain (3 ans)
- Par naturalisation après carte verte
- Conséquences :
 - Imposition sur le revenu mondial.
 - Pour maintenir sa nationalité, si résidence hors des Etats-Unis, il faut : payer ses impôts, être inscrit au Consulat américain, avoir un passeport valable et voter.

FRANÇAISE

- Par naissance d'un parent français
- Par naissance en France d'un parent né en France (français ou non)
- Par naissance en France avec demande à la majorité si résidence en France d'au moins 5 ans en tout.
- Par mariage : plus de 4 ans (5 ans si non immatriculé), transcrit au consulat.

NATIONALITÉ

AMÉRICAINNE

- Renoncement à la Nationalité ou perte de la Carte Verte par départ des Usa :
 - « Exit tax » au départ des Usa si plus de \$140,000 d'impôt ou \$2 M de patrimoine.
 - Social Security imposée à 30% sur 85% des paiements (déduction à la source).

FRANÇAISE

- Simplification des démarches administratives :
 - Carte d'identité ou passeport sont équivalent pour le renouvellement des titres.
 - Ancienne carte d'identité sécurisée même périmée permet le renouvellement.
 - La demande de certificat de nationalité (seule preuve de nationalité) doit rester l'exception.

CALENDRIER

WEBINARS

- **Dimanche 10 octobre à 17h**
 - **Scolarisation**
 - **Fiscalité**
- **Dimanche 17 octobre à 17h**
 - **Couverture médicale**
 - **Succession**

VISITE SENATEUR

- Richard Yung, sénateur représentant les Français établis hors de France
 - Sera à Philadelphie les 13 et 14 octobre et recevra les français le 13 à partir de 19h.
 - Sera à Boston le 14 et le 15 octobre et tiendra une conférence à l'Ecole Internationale le 14 à 19h.

ELECTIONS AFE 2010

- Vote par correspondance:
 - Avec le matériel de vote reçu par courrier de votre consulat
 - Dès maintenant et jusqu'au 22 octobre 18h
- Vote par internet sur www.afe2010.fr
 - Créer votre code de vote dès maintenant
 - Votez du 6 au 21 octobre
- Vote en personne le dimanche 24 octobre
 - Dans les bureaux de vote mis en place par votre consulat
- Tous les détails sur www.adfeusa.org, rubrique Guide de l'électeur

Pour plus d'information

www.adfeusa.org

info@adfeusa.org



Christiane Ciccone
Washington



Corinne Narassiguin
New York



Sylvain Bruni
Boston

